



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé

Dossier suivi par: JOME Laurent
Tel: 247 85510
Email: laurent.jome@ms.etat.lu



Monsieur le Ministre
aux Relations avec le Parlement
Service central de Législation
43, boulevard Roosevelt
L-2450 Luxembourg

Luxembourg, le 23 janvier 2019

Concerne: Question parlementaire n° 153 du 7 janvier 2019 de Monsieur le Député Marco Schank et de Madame la Députée Martine Hansen

Ref. : 829xf471c

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la réponse de Madame le Ministre de la Famille et de l'Intégration et du soussigné à la question parlementaire n° 153 du 7 janvier 2019 de Monsieur le Député Marco Schank et de Madame la Députée Martine Hansen concernant l' "Installation d'un lieu de consommation de drogues et d'un foyer de nuit à Ettelbruck".

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre de la Santé,

Étienne SCHNEIDER





Réponse commune de Monsieur le Ministre de la Santé et de Madame le Ministre de la Famille et de l'Intégration à la question parlementaire n° 153 du 7 janvier 2019 de Monsieur le Député Marco Schank et de Madame la Députée Martine Hansen concernant l' « installation d'un lieu de consommation de drogues et d'un foyer de nuit à Ettelbruck ».

Ad. 1

Un ensemble d'indicateurs tels que le nombre de seringues échangées dans différentes régions du pays dans le cadre du programme national d'échange de seringues, le nombre de contacts avec les services bas-seuil, le nombre d'épisodes de consultations spécialisées en toxicomanie, les observations et données des services spécialisés régionaux et la proportion de clients dans les structures à Luxembourg-Ville qui ont leur domicile dans d'autres régions permettent une première appréciation de l'évolution de la situation et des besoins régionaux en matière de services d'aide et de traitement pour personnes toxicomanes en général et d'offres de réduction des risques et dommages en particulier. Ces indicateurs pointent notamment vers la nécessité de développer les offres en question dans les régions du sud et du nord du pays.

Pour ce qui est de l'implantation d'un « foyer de nuit » dans la région nord du pays, il y a lieu de préciser que les discussions portent sur la mise en place d'une « halte de nuit », à savoir une structure de bas seuil qui n'est pas équipée de lits mais qui offre aux personnes sans-abris un endroit où passer la nuit. L'évaluation à mi-parcours, en 2016, de la *Stratégie nationale contre le sans-abrisme et l'exclusion liée au logement 2013-2020* préconise l'implantation de structures d'accueil d'urgence de taille réduite et décentralisées. Deux haltes de nuit fonctionnent actuellement à Luxembourg-Ville (quartier de la gare et Ville Haute) et il est donc nécessaire d'étudier de possibles implantations dans les régions du sud et du nord du pays.

Ad. 2

Par le passé, la ville de Luxembourg, en tant que capitale, a été retenue pour l'implantation d'une salle de consommation supervisée de drogues pour la région du centre. La ville d'Esch/Alzette, étant la ville la plus peuplée de la région du sud et profitant déjà de la présence de services spécialisés en matière de prise en charge pour personnes toxicodépendantes, a été choisie pour la région du sud du pays. Ces deux villes ont assumé cette responsabilité et ont collaboré à la mise en place des offres visées. Vu l'ampleur de sa population, la ville d'Ettelbruck représente un acteur intéressant en ce qui concerne le projet de mise en place d'une offre comparable dans le nord du pays. Un autre critère important constitue le fait que différents services de prise en charge de personnes toxicomanes sont déjà implantés à Ettelbruck, dont la *Fondation Jugend- an Drogenhëllef*, gestionnaire de la future salle de consommation supervisée de drogues à Esch/Alzette et implantée depuis plus de 15 années à Ettelbruck, notamment grâce à une bonne collaboration avec les autorités communales.

Les personnes sans-abris qui ont recours aux haltes de nuit errent souvent aux alentours des gares et, étant donné que la gare d'Ettelbruck est l'une des gares les plus importantes en termes de voyageurs, l'idée d'installer, dans le bâtiment de la gare d'Ettelbruck, un service « Para-Chute », à l'instar du service du même nom offert à la gare de Luxembourg-Ville, a été discutée avec les CFL.



Combiner le service « Para-Chute » des CFL avec une « halte de nuit » permettrait ainsi d'offrir un accompagnement social aux personnes en très grande précarité, tout en augmentant le sentiment de sécurité des voyageurs en gare d'Ettelbruck. Dans cet ordre d'idées, la création d'un service « Streetwork » qui irait de pair avec les deux services précités, est également envisageable.

Ainsi, un accès aisé en matière de transports publics constitue-t-il un autre atout lorsqu'il s'agit de garantir l'accessibilité à de telles offres. Notons toutefois qu'aucune décision y relative sera prise sans l'aval des autorités communales.

Ad.3

Une analyse actualisée et davantage approfondie de la situation et des besoins en matière d'offres spécialisées complémentaires dans l'ensemble de la région du nord du pays est en cours d'exécution. Les résultats seront partagés avec les partenaires concernés, notamment avec les responsables politiques de la ville d'Ettelbruck.

Ad 4.

L'ouverture d'une nouvelle structure d'accueil et de réduction des risques pour personnes toxicodépendantes, intégrant une salle de consommation supervisée de drogues à Esch/Alzette, est prévue pour le premier semestre de cette année. En ce qui concerne les offres de réduction de risques et dommages à Luxembourg - Ville, les éventuels besoins d'adaptation seront évalués dans le cadre de l'élaboration du prochain *Plan d'action national en matière de drogues d'acquisition illicite et d'addictions associées* au cours de l'année en cours et également à la lumière des éventuelles répercussions que l'ouverture de la structure d'accueil à Esch/Alzette aura sur le fonctionnement et le taux d'occupation des offres à Luxembourg-Ville.

Les structures et les mesures d'accueil d'urgence pour personnes sans-abris sont nombreuses à Luxembourg-Ville ; dans l'optique de décentralisation préconisée par la *Stratégie nationale contre le sans-abrisme et l'exclusion liée au logement*, les besoins et les offres existantes dans les autres régions sont analysés.

Ad. 5

A l'instar des consultations et échanges avec les villes de Luxembourg et d'Esch/Alzette, la ville d'Ettelbruck sera bien entendu associée à l'élaboration d'un éventuel projet d'aménagement d'une salle de consommation supervisée de drogues, dans la mesure où elle constitue un partenaire potentiel pour les raisons mentionnées plus haut. Ces consultations seront à mener dans le cadre de l'élaboration et de l'exécution du prochain plan d'action drogues et addictions 2020-2024. Une première entrevue avec le collège échevinal a eu lieu en date du 22 janvier 2019. Lors de cette entrevue a également été abordée la question de l'implantation éventuelle d'une halte de nuit pour personnes en très grande précarité.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé

Ad.6

L'atteinte des objectifs des offres en question, qu'il s'agisse d'une salle de consommation supervisée de drogues ou d'une halte de nuit pour personnes sans-abris, est dans une large mesure conditionnée par la collaboration active des autorités communales de la ville d'implantation et de leurs services compétents. Toujours est-il que le gouvernement n'entend pas imposer la création d'une salle de consommation ou d'une halte de nuit contre la volonté des autorités communales.